

Mission ministérielle d'audit interne (MMAI)

[Missions](#)[Fonctionnement](#)[Gouvernance](#)[Activité 2023](#)[Liens utiles](#)

Missions

La **mission ministérielle d'audit interne** (MMAI) a été créée par le décret n° 2013-345 du 23 avril 2013 portant organisation du dispositif de contrôle interne et d'audit interne des ministères économiques et financiers et du ministère chargé de la réforme de l'État. Elle exerce la fonction d'audit interne sur ce périmètre, actuellement constitué du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN) et du ministère de la transformation et de la fonction publiques (MTFP). Elle élabore la méthodologie applicable à l'audit interne, anime la communauté ministérielle de l'audit interne, réalise les missions d'audit interne et suit la mise en œuvre des recommandations qui en découlent. Elle prépare les décisions du [comité d'audit interne](#).

Qu'est-ce que l'audit interne ?

Reprenant en l'adaptant au contexte du gouvernement la définition de l'audit interne donnée par les instances internationales, l'article premier du [décret n° 2022-634 du 22 avril 2022 relatif au contrôle et à l'audit internes de l'État](#) dispose que « **l'audit interne** est une activité exercée de manière indépendante et objective qui donne à chaque ministre une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et lui apporte ses conseils pour l'améliorer. L'audit interne s'assure ainsi que les dispositifs de contrôle interne sont efficaces et proportionnés aux risques. »

L'audit interne s'articule donc notamment avec le **contrôle interne**, que le même article définit comme : « *l'ensemble des dispositifs, formalisés et permanents, décidés par chaque ministre pour gérer ses risques et définir ses mesures de contrôle. Il vise, d'une part, à identifier et à évaluer les risques liés à la réalisation des objectifs des politiques publiques relevant du ministre ou des ministres et de leur administration et, d'autre part, à mettre sous contrôle ces risques, à travers la mise en œuvre d'actions relevant d'agents publics de tous niveaux. Sous réserve des dispositions propres au ministère de la défense, le dispositif ministériel intégrant les opérateurs ou autres organismes rattachés est placé sous la responsabilité du secrétaire général du département ministériel.* »

Les missions d'audit interne ministériel sont soit des missions d'assurance, soit des missions de conseil :

- les **missions d'assurance** consistent en une évaluation objective du degré de maîtrise des opérations d'une entité, d'une fonction, d'un processus ou d'un système en vue de formuler une opinion et des recommandations pour l'améliorer ; l'auditeur interne détermine la nature et l'étendue des missions d'assurance ;
- les **missions de conseil** visent à améliorer les processus de gouvernance, de management des risques et de contrôle d'une organisation, à la demande d'un service bénéficiaire ; leur nature et leur périmètre font l'objet d'un accord avec le bénéficiaire.

Fonctionnement

Le décret de 2013 dispose que la MMAI « est composée des représentants des différents corps et services d'inspection, de contrôle et d'audit contribuant aux travaux d'audit interne ministériel ».

En pratique, la **MMAI fédère**, au service de l'audit interne, les compétences de sept services :

- quatre directions du MEFSIN, en particulier parce qu'elles comportent des réseaux territoriaux, disposent de leurs propres équipes d'audit ou d'inspection : la mission risques-audit de la direction générale des finances publiques ([DGFiP](#)), l'inspection des services de la direction générale des douanes et des droits indirects ([DGDDI](#)), l'inspection générale des services de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ([DGCCRF](#)), l'inspection générale de l'institut national de la statistique et des études économiques ([Insee](#)) ;
- le service du contrôle budgétaire et comptable ministériel (SCBCM), qui diligente des audits comptables et financiers ;
- le conseil général de l'économie ([CGE](#)) est chargé de missions permanentes d'inspection sur un ensemble de services et exerce aussi une mission de conseil dans ses domaines d'expertise ;
- enfin l'inspection générale des finances ([IGF](#)) exerce une mission générale de contrôle, d'audit, d'étude, de conseil et d'évaluation en matière économique administrative et financière.

Aux termes du décret de 2013, c'est un membre du service de l'IGF qui dirige la MMAI, et la [charte d'audit interne du 28 septembre 2023](#) fait du [pôle Audit de l'IGF](#) le principal contributeur de l'audit interne ministériel, tant pour la réalisation des missions que pour le soutien à la MMAI pour l'animation et le pilotage de la fonction d'audit interne (programmation, suivi des recommandations...).

Gouvernance

Le comité d'audit interne est chargé de veiller à l'indépendance, au professionnalisme et à l'objectivité des auditeurs internes dans l'exercice de leurs missions.

À ce titre, il est notamment chargé d'approuver le plan d'audit interne sur le fondement d'une analyse de risque, de suivre sa réalisation, de veiller à l'adéquation des moyens de l'audit interne et de ses missions... Il est aussi chargé d'évaluer la qualité du dispositif de contrôle interne du ministère. En résumé, le comité d'audit veille à l'efficacité de l'audit interne.

Le comité d'audit est composé des ministres et de cinq personnalités qualifiées nommées pour une durée de trois ans renouvelables. Le chef du service du contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM) en est membre de droit.

Le comité est présidé par le ministre chargé du budget ou son représentant et se réunit deux à trois fois par an.

La secrétaire générale, qui est chargée par ailleurs de mettre en place et coordonner le dispositif ministériel de maîtrise des risques et de contrôle interne, assiste aux séances du comité d'audit.

Le comité d'audit interne

Outre les ministres et Guillaume GAUBERT, chef du service du contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM), le comité rassemble à la fois des professionnels de l'audit interne issus de grands groupes privés et de fins connaisseurs de l'administration :

- François GAUTIER, responsable de l'audit interne de l'OTAN, ancien chef de la mission d'audit interne du ministère des armées, membre du comité d'audit interne des ministères sociaux ;
- Philippe JOSSE, conseiller d'État, président de la section des finances au Conseil d'État, ancien directeur du budget ;
- Rym MADIOUNI, directrice de l'audit interne du groupe Renault, présidente du club des directeurs d'audit interne des grands groupes français ;
- Bertrand PIGEAT, directeur de la manufacture des talents du groupe Michelin, ancien directeur de l'audit interne du groupe Michelin, président de l'Institut français de l'audit et du contrôle internes (Ifaci) ;
- Catherine SUEUR, inspectrice générale des finances, cheffe de l'IGF.

La Secrétaire générale, Anne BLONDY-TOURET, assiste également au comité.

La [charte d'audit interne](#) du 28 septembre 2023 prévoit que le plan ministériel d'audit interne inclut des composantes directionnelles et une composante ministérielle. Les composantes directionnelles sont définies par les directions qui disposent de leurs propres équipes d'audit et présentées au comité d'audit. La composante ministérielle inclut les missions portant sur des risques de niveau ministériel ainsi que les missions portant sur des risques de niveau directionnel pour les directions ne disposant pas en propre d'équipes d'audit interne.

L'audit interne ministériel en 2023

4 séances de la mission ministérielle d'audit interne

3 séances du comité ministériel d'audit interne

Renouvellement des personnalités qualifiées membres du comité d'audit

Révision de la charte d'audit interne

Révision de la politique d'audit interne

35 audits, dont 8 au titre de la composante ministérielle, par exemple sur la prévention de la corruption des douaniers sur les ports et aéroports ou le suivi du taux d'emploi des personnes en situation de handicap.

Liens utiles

[Décret n° 2013-345 du 23 avril 2013 portant organisation du dispositif de contrôle interne et d'audit interne des ministères économiques et financiers et du ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique](#)

[Décret n° 2022-634 du 22 avril 2022 relatif au contrôle et à l'audit internes de l'État](#)

[Pôle Audit de l'IGF](#)

[Charte d'audit interne du 28 septembre 2023](#)